

Descriptif

Objet	Mise en séparatifs des collecteurs, aménagement, végétalisation, coordination avec la mise en place du réseau de chauffage à distance, renouvellement des réseaux d'eau et d'électricité (phases SIA 31 à 53)
Forme de mise en concurrence	Appel d'offres
Type de procédure	Ouverte
Mandat	Groupement pluridisciplinaire : architecte et/ou architecte paysagiste, ingénieur civil et ingénieur en transports
Honoraires	Le montant des travaux (hors honoraires et autres frais accessoires) donnant droit aux honoraires de l'ingénieur civil, de l'architecte paysagiste et/ou architecte et de l'ingénieur en transports est estimé à CHF 15'882'000.- HT.
N° de publication sur simap.ch	25100-01
Date de publication sur simap.ch	29.10.2025
Délai de remise de l'offre	10.12.2025 11:00
Adjudicateur	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Rue François-Dussaud 10, 1227 Les Acacias Services industriels de Genève, Chemin de Château-Bloch 2, Case postale 2777, 1211 Genève 2
Organisateur	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, Case postale 3983, 1211 Genève 3
Communauté de soumissionnaires	Autorisée
Sous-traitance	Non autorisée
Critères d'adjudication	Qualité économique globale de l'offre 30 % Compréhension de la problématique 25 % Références 25 % Organisation 20 %
Notation du prix	Méthode Tmoyenne
Notation du temps	Le temps n'est pas noté.
Comité d'évaluation	M. Michel Nunes, architecte, AGCM, Ville de Genève M. Rodolfo Zumbino, ingénieur en génie-civil, AGCM, Ville de Genève M. Bertrand Giet, responsable de projets, SIG Mme Chiara Chesi, Achat SIG Suppléants : M. Laurent Leviez, adjoint de direction technique, AGCM, Ville de Genève M. Daverio, ingénieur en transports, AGCM, Ville de Genève Mme Ioana Maria Arsenie, SIG Mme Caroline Jardin, SIG

Commentaires techniques

Remarques sur l'appel d'offres

La CCAO salue le fait que l'organisateur ait donné la possibilité à des architectes et des architectes paysagistes de répondre à l'appel d'offres.

La pondération du critère de la qualité économique globale de l'offre est de 30 % sans que le temps ne soit noté. Contacté par la CCAO, l'organisateur a souhaité maintenir cette pondération et ne pas évaluer le temps consacré. L'organisateur assure la CCAO qu'il en tiendra compte lors des prochains appels d'offres.

La CCAO regrette que l'ingénieur en transports ne puisse pas participer à l'appel d'offres en qualité de sous-traitant. Contacté par la CCAO, l'organisateur a été sensibilisé à la problématique de l'interdiction de sous-traitance dans le cas des ingénieurs en transports, mais n'a pas souhaité modifier ce point dans le présent appel d'offres.

Avis de la CCAO



Distribution

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur